Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général LLCER + SES, veuillez visiter :
bac-llcer-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2025 • Amérique du Sud • Jour 1

Code sujet **25-SESJ1AS1** 4h00

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Les instruments des pouvoirs publics pour préserver l’environnement
1 réponses • sujet p. 2–6

Épreuve composée — Innovation et destruction créatrice ; activité économique et chômage conjoncturel ; structure socioprofessionnelle et mobilité sociale
4 réponses • sujet p. 7–13

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire None points

Les instruments des pouvoirs publics pour préserver l’environnement

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5, 6

> Les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour préserver l’environnement n'ont-ils que des avantages ? Répondez à la question en construisant une argumentation à partir d’une problématique, en mobilisant des connaissances et des informations pertinentes, notamment celles figurant dans le dossier, et en organisant le développement sous la forme d’un plan cohérent.

Démarche. Le sujet invite à discuter les avantages et les limites des instruments de politique environnementale, et non à dresser un simple catalogue. Il faut expliquer par quels mécanismes la réglementation, la fiscalité, les quotas échangeables, les subventions et l’information peuvent contribuer à préserver l’environnement, puis montrer les coûts, les effets distributifs et les difficultés qu’ils peuvent entraîner. Les documents donnent des exemples et des ordres de grandeur, mais ils ne suffisent pas à établir, à eux seuls, l’efficacité causale des mesures.

Introduction. Les activités de production et de consommation peuvent provoquer des émissions et des pollutions dont une partie du coût est supportée par la collectivité plutôt que par ceux qui les produisent : il s’agit d’externalités négatives. En l’absence d’intervention, le prix de marché ne reflète donc pas nécessairement le coût social de ces activités, ce qui peut conduire à trop polluer. Pour corriger cette situation, les pouvoirs publics disposent notamment de règles, de taxes, de marchés de quotas, de subventions et d’outils d’information. Ces instruments permettent-ils de préserver l’environnement sans produire d’effets défavorables ? Ils peuvent orienter les décisions vers des pratiques moins polluantes, mais leurs effets dépendent de leur conception et ils peuvent imposer des coûts économiques et sociaux. Nous montrerons d’abord qu’ils peuvent limiter les atteintes à l’environnement et accompagner la transition écologique, puis qu’ils comportent aussi des limites et des coûts qui appellent une mise en œuvre adaptée.

I. Des instruments qui peuvent réduire les pollutions et orienter les choix.

La réglementation fixe des obligations, des normes ou des interdictions. Elle peut être utile lorsqu’il faut imposer une limite ou faire disparaître certaines pratiques polluantes. Le document 1 présente des mesures de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, qui traduit une partie des propositions retenues pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d’ici 2030. Il prévoit notamment des zones à faibles émissions dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants d’ici fin 2024, ainsi que des restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants dans les métropoles concernées. Il prévoit également la fin, en 2030, de la vente des voitures neuves les plus polluantes, définies dans le document comme émettant plus de 95 g de CO_2 par kilomètre, et l’interdiction de certains vols domestiques lorsqu’une alternative en train existe en moins de 2 h 30. En limitant directement certaines pratiques, ces règles peuvent contribuer à diminuer les émissions et les pollutions locales. Elles peuvent aussi inciter les ménages et les entreprises à choisir des solutions de remplacement moins polluantes.

Les pouvoirs publics peuvent également modifier les prix par la fiscalité environnementale. Une taxe sur une activité polluante en augmente le coût pour son responsable : celui-ci est alors incité à réduire cette activité, à économiser les ressources ou à adopter des techniques moins polluantes. Le document 2 indique qu’en 2021, les taxes environnementales représentent 2,17 % du PIB en France, contre 2,24 % dans l’UE à 27. Pour la France, le tableau donne 1,82 % du PIB pour l’énergie, 0,23 % pour les transports et 0,13 % pour la pollution et le prélèvement des ressources naturelles. Ces données mesurent le poids des taxes dans le PIB

; elles ne démontrent pas, à elles seules, une réduction des pollutions. Les recettes peuvent toutefois contribuer au financement de politiques environnementales ou de compensations destinées aux ménages les plus touchés.

Le marché européen des quotas d'émission est un autre mécanisme de tarification du carbone. Les pouvoirs publics fixent un plafond d'émissions pour les activités couvertes et attribuent ou mettent aux enchères des quotas. Une entreprise qui émet moins que son allocation peut vendre ses quotas inutilisés ; une entreprise qui dépasse son allocation doit en acheter. Le plafond encadre la quantité totale autorisée, tandis que les échanges permettent aux entreprises de rechercher les réductions d'émissions les moins coûteuses. Le document 3 montre que le prix du quota de CO_2, après être resté faible pendant plusieurs années, augmente fortement à partir de 2018 et dépasse 100 euros par tonne au début de 2023. Le graphique indique également le passage à un objectif de réduction des émissions de 55 % entre 1990 et 2030. Un prix du carbone plus élevé peut rendre les activités fortement émettrices moins avantageuses et encourager la substitution d'énergies moins carbonées au charbon. Cependant, la proximité entre la hausse du prix et le changement d'objectif ne prouve pas à elle seule que ce dernier explique toute l'évolution observée.

Les subventions peuvent, elles aussi, accélérer la transition écologique. Elles diminuent le coût de certains investissements et peuvent soutenir des technologies moins polluantes dont le développement est freiné par des coûts initiaux élevés ou des bénéfices collectifs insuffisamment rémunérés par le marché. Le document 4 présente les subventions françaises à plusieurs filières d'énergies renouvelables entre 2011 et 2021, notamment le solaire photovoltaïque, l'éolien, l'hydroélectricité et l'électricité thermique renouvelable. Elles peuvent favoriser les investissements et la diffusion de ces filières, sans que le graphique permette de mesurer à lui seul leur effet causal sur la production d'énergie renouvelable. Sa note précise que la chute des subventions en 2021 est principalement due à la réduction de l'activité économique mondiale en 2020 pendant la crise de la Covid ; il ne faut donc pas l'interpréter comme la preuve d'un recul structurel des énergies renouvelables. Enfin, l'information peut compléter les autres instruments : le document 1 prévoit l'inscription obligatoire de l'impact climatique dans les publicités, ce qui peut aider les consommateurs à comparer les produits et à mieux connaître leurs conséquences environnementales.

II. Des instruments qui comportent aussi des coûts et des limites.

Les instruments environnementaux peuvent renchérir la production ou la consommation. Une taxe ou une hausse du prix des quotas augmente le coût des activités intensives en énergie et peut se répercuter sur les prix. L'effet est potentiellement inégal : un ménage modeste peut consacrer une part importante de son budget au chauffage ou dépendre d'une voiture ancienne, tout en ayant moins de moyens pour isoler son logement ou acheter un véhicule moins polluant. Certaines entreprises peuvent également subir une hausse de leurs coûts et perdre en compétitivité face à des producteurs étrangers soumis à des contraintes moins fortes. Si la production est déplacée vers des pays moins contraints, il existe un risque de fuite de carbone : les émissions sont alors déplacées plutôt que véritablement supprimées. Ces effets peuvent susciter une opposition lorsque les coûts sont concentrés sur certains groupes tandis que les bénéfices environnementaux sont collectifs et de long terme.

La réglementation peut elle aussi produire des difficultés d'application et d'acceptabilité. Une interdiction générale ne tient pas toujours compte des différences de revenus, des besoins de déplacement ou de l'accès aux transports collectifs. Les restrictions de circulation prévues dans les zones à faibles émissions peuvent améliorer la qualité de l'air, mais pénaliser les personnes qui dépendent d'un véhicule ancien et ne peuvent pas le remplacer facilement. Leur efficacité et leur acceptabilité dépendent aussi de l'existence de solutions de remplacement accessibles. De même, le document 1 conditionne l'interdiction de certains vols domestiques à l'existence d'une alternative ferroviaire en moins de 2 h 30 : l'accès réel à cette alternative est donc déterminant pour que la règle puisse s'appliquer dans de bonnes conditions.

Les instruments de marché ne garantissent pas automatiquement une réduction suffisante des émissions. Si le plafond de quotas est trop élevé ou si le prix du carbone est trop faible, les entreprises peuvent être peu incitées à transformer leurs procédés. À l'inverse, une hausse du prix peut accroître sensiblement les coûts des secteurs concernés. Le document 3 montre aussi des variations importantes du prix du quota, ce qui peut rendre plus difficile la prévision des coûts et des investissements. L'efficacité du dispositif dépend donc notamment du niveau du plafond, de la couverture des activités concernées et du respect effectif des règles.

Les subventions ont également un coût budgétaire : les fonds consacrés à une filière ne peuvent pas être utilisés pour d'autres objectifs. Une aide peut financer un investissement qui aurait eu lieu même sans subvention, ou soutenir durablement une activité si les critères d'attribution et l'évaluation des résultats sont insuffisants. Il importe donc de vérifier que les aides correspondent à des réductions environnementales effectives. Enfin, l'information, même utile, ne suffit pas toujours à modifier les comportements lorsque les solutions moins polluantes sont trop coûteuses, peu accessibles ou inexistantes.

Ces limites ne signifient pas que les instruments soient inutiles ; elles montrent que leur conception et leur combinaison comptent. Une taxe peut être accompagnée de transferts ou d'aides ciblées pour les ménages vulnérables. Les restrictions de circulation sont plus acceptables si elles s'accompagnent de transports collectifs accessibles et de solutions de remplacement. Les recettes publiques et les subventions peuvent soutenir des investissements moins polluants. Une réglementation peut fixer des limites tandis qu'un prix du carbone incite les entreprises à réduire davantage leurs émissions lorsque cela est moins coûteux. Enfin, l'évaluation des dispositifs permet de corriger ceux qui atteignent peu leurs objectifs ou imposent des coûts sociaux disproportionnés.

Conclusion. Les pouvoirs publics disposent donc d'instruments complémentaires pour préserver l'environnement : réglementation, fiscalité, quotas échangeables, subventions et information. Ils peuvent modifier les incitations, limiter certaines émissions et favoriser des solutions moins polluantes. Mais ils n'ont pas que des avantages : ils peuvent renchérir les coûts, affecter inégalement les ménages et les entreprises, manquer d'efficacité ou être difficiles à appliquer. Leur réussite dépend notamment de règles bien conçues, de solutions de remplacement accessibles, de compensations adaptées et d'une évaluation de leurs effets.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les instruments des pouvoirs publics peuvent contribuer à préserver l'environnement en réglementant les activités polluantes, en leur donnant un prix, en soutenant les solutions moins polluantes et en informant les agents. Ils n'ont toutefois pas que des avantages : ils peuvent augmenter les coûts, affecter inégalement les ménages et les entreprises, ou se révéler insuffisamment efficaces. Leur réussite suppose donc une conception adaptée, des solutions de remplacement accessibles et, lorsque nécessaire, des compensations ciblées.

Épreuve composée

20 points

Innovation et destruction créatrice ; activité économique et chômage conjoncturel ; structure socioprofessionnelle et mobilité sociale

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 7

> Vous montrerez, à l'aide d'un exemple, que l'innovation s'accompagne d'un processus de destruction créatrice.

La destruction créatrice est le processus par lequel l'innovation fait apparaître de nouveaux produits, de nouvelles activités et de nouveaux emplois, tout en rendant certaines productions ou activités anciennes moins utiles et en entraînant leur recul ou leur disparition. Elle transforme ainsi la structure de l'économie et conduit à réallouer le travail et le capital entre activités.

La photographie numérique en fournit un exemple. Elle a remplacé une partie de la photographie argentique : l'usage des pellicules et le développement des photos ont fortement reculé, fragilisant les entreprises et les emplois liés à ces activités. En contrepartie, la diffusion du numérique a développé des activités liées aux appareils et composants numériques, aux logiciels de retouche, au stockage et au partage des images en ligne.

L'innovation est donc créatrice parce qu'elle ouvre ou développe de nouveaux marchés et de nouvelles activités, et destructrice parce qu'elle rend certaines productions antérieures obsolètes. Les deux phénomènes sont liés dans un même processus de transformation économique.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'innovation s'accompagne d'une destruction créatrice : la photographie numérique a fait reculer les activités liées à la pellicule et au développement argentique, tout en développant des activités liées aux équipements numériques, aux logiciels et au partage en ligne des images.

Deuxième partie : Étude d'un document

Question 1.

Sujet p. 8, 9

> À l'aide des données du document, vous caractériserez l'évolution du PIB américain entre 2010 et 2019.

Le document représente le taux de croissance annuel du PIB des États-Unis : il mesure la variation du PIB d'une année à l'autre, et non le niveau du PIB. Pour caractériser l'évolution entre 2010 et 2019, il faut donc examiner le signe et les variations de ce taux.

Le taux reste positif pendant toute la période : le PIB augmente donc chaque année. Cependant, le rythme de cette hausse varie. Il est d'environ 2,6 % en 2010, ralentit autour de 1,5 % en 2011, puis fluctue au cours des années suivantes. Il atteint environ 2,9 % en 2018, avant de revenir à près de 2,3 % en 2019. Les valeurs sont des lectures approximatives du graphique.

Ainsi, le PIB américain progresse continûment de 2010 à 2019, mais à un rythme variable, compris approximativement entre 1,5 % et 2,9 % par an.

RÉPONSE À RETENIR

Entre 2010 et 2019, le PIB américain augmente chaque année, car son taux de croissance annuel demeure positif. Le rythme de cette croissance fluctue : il varie approximativement de 1,5 % en 2011 à 2,9 % en 2018, puis s'établit autour de 2,3 % en 2019.

Question 2.

Sujet p. 8, 9

À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que les fluctuations de l'activité économique ont des conséquences sur le chômage conjoncturel.

Le chômage conjoncturel est le chômage lié aux fluctuations de l'activité économique. En période de ralentissement, la demande adressée aux entreprises peut diminuer. Elles vendent alors moins et peuvent réduire leur production. Elles limitent les recrutements, ne remplacent pas certains départs ou suppriment des emplois : leurs besoins de main-d'œuvre baissent et le chômage conjoncturel peut augmenter. Inversement, une reprise de la demande et de la production peut inciter les entreprises à embaucher et faire reculer ce chômage. L'ajustement de l'emploi peut toutefois intervenir avec un décalage.

Le graphique illustre ces évolutions concomitantes aux États-Unis. Après la contraction du PIB en 2009, le chômage atteint environ 9,6 % en 2010. Durant les années de croissance positive qui suivent, il diminue progressivement et se situe autour de 3,7 % en 2019. En 2020, le taux de croissance du PIB devient fortement négatif tandis que le chômage remonte à environ 8,1 %. Avec le retour de la croissance, le chômage baisse de nouveau, jusqu'à environ 3,6 % en 2022-2023.

Ces observations sont cohérentes avec le mécanisme du chômage conjoncturel : les ralentissements de l'activité peuvent dégrader l'emploi, tandis que les reprises peuvent le soutenir. Le graphique montre une concomitance, mais ne suffit pas, à lui seul, à prouver une causalité ; c'est le mécanisme économique décrit qui explique comment les fluctuations de l'activité peuvent agir sur le chômage.

RÉPONSE À RETENIR

Un ralentissement de l'activité réduit généralement les besoins de main-d'œuvre des entreprises et peut accroître le chômage conjoncturel ; une reprise favorise les embauches et peut le faire reculer. Le graphique américain illustre cette relation après la contraction de 2009 et celle de 2020, puis lors des reprises qui suivent.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 10, 11, 12, 13

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'évolution de la structure socioprofessionnelle contribue à expliquer la mobilité sociale. Développez un raisonnement en exploitant les documents du dossier, en faisant appel à vos connaissances personnelles et en composant une introduction, un développement et une conclusion.

Introduction. La structure socioprofessionnelle désigne la répartition des personnes en emploi entre les différents groupes socioprofessionnels. La mobilité sociale correspond au changement de position sociale, notamment lorsqu'on compare la position d'un individu à celle de ses parents. Or la répartition des emplois se transforme au fil du temps : les générations successives ne rencontrent donc pas les mêmes possibilités d'emploi dans chaque catégorie. Comment ces transformations contribuent-elles à la mobilité sociale, et

pourquoi ne suffisent-elles pas à expliquer toutes les trajectoires ? On montrera que l'évolution de la structure des emplois entraîne une partie de la mobilité, puis que la mobilité observée dépend aussi d'autres facteurs.

1. L'évolution de la structure des emplois entraîne une mobilité structurelle. Le document 1 montre d'importantes transformations de la répartition des personnes en emploi en France entre 1982 et 2022. La part des agriculteurs recule d'environ 7 à 8 % à près de 1,5 %. Celle des ouvriers diminue d'environ 30 % à moins de 20 %. À l'inverse, la part des cadres augmente, d'environ 8 % à un peu plus de 20 %, tandis que celle des professions intermédiaires progresse d'environ 19 % à près de 25 %. La part des employés, après avoir atteint environ 30 % autour des années 2000, baisse pour se situer autour de 26 à 27 % en 2022. Il s'agit de valeurs approximatives lues sur le graphique.

Ces changements s'expliquent notamment par la diminution de l'emploi agricole, les transformations de l'industrie et le développement des services, dont les emplois sont diversifiés et comprennent notamment des professions intermédiaires et des postes de cadres. Lorsque le poids relatif des catégories se modifie, les enfants ne peuvent pas tous occuper la même catégorie que leurs parents : si une catégorie se contracte, il y a moins de places disponibles pour reproduire cette position ; si elle se développe, de nouvelles positions peuvent être occupées par des personnes issues d'autres catégories. La mobilité provoquée par ces changements dans la répartition des emplois est appelée mobilité structurelle. Elle peut être ascendante, descendante ou horizontale : changer de groupe socioprofessionnel ne signifie pas nécessairement progresser dans la hiérarchie sociale.

Le document 3 présente des évolutions prévisionnelles qui peuvent prolonger ces transformations. Dans le scénario de référence de France Stratégie et de la DARES, un million d'emplois seraient créés entre 2019 et 2030, dont deux tiers dans les services marchands. Le document prévoit notamment 410 000 postes de médecins, infirmiers, professionnels paramédicaux, aides à domicile et aides-soignants, 180 000 postes dans l'informatique et la recherche, 135 000 postes d'ouvriers de la manutention et 120 000 postes dans le bâtiment, dont la moitié de cadres. Il prévoit aussi 45 000 postes dans les métiers industriels. Ces prévisions montrent que les besoins en emplois évoluent de manière différenciée selon les métiers ; elles sont susceptibles de modifier les possibilités professionnelles des générations concernées.

2. La mobilité observée ne se réduit pas à la mobilité structurelle. Le document 2 mesure, selon le groupe socioprofessionnel du père, la part des hommes qui appartiennent à un groupe différent de celui de leur père. En 2015, cette part atteint 73,3 % parmi les hommes dont le père était agriculteur exploitant, 51,0 % parmi les fils de cadres et 77,9 % parmi ceux dont le père était employé ou ouvrier peu qualifié. Elle a évolué au fil des enquêtes : par exemple, la proportion concernant les fils d'agriculteurs passe de 63,5 % en 1977 à 73,3 % en 2015, tandis que celle concernant les fils d'employés ou d'ouvriers peu qualifiés passe de 75,1 % à 77,9 %. Ces chiffres indiquent un changement de groupe, mais ne précisent pas si celui-ci est ascendant ou descendant.

La mobilité structurelle explique une partie des changements entre la position des parents et celle des enfants, mais la mobilité observée ne se résume pas à cet effet de la structure des emplois. À structure donnée, les trajectoires dépendent aussi des parcours scolaires, du niveau de diplôme, des ressources économiques et culturelles des familles et des inégalités d'accès aux différentes positions. On distingue ainsi la mobilité structurelle de la mobilité nette, c'est-à-dire la part de la mobilité observée qui n'est pas expliquée par les transformations de la structure socioprofessionnelle. Par ailleurs, les données du document 2 portent sur le changement de groupe socioprofessionnel et ne mesurent pas, à elles seules, l'ensemble des dimensions de la position sociale.

Conclusion. L'évolution de la structure socioprofessionnelle contribue à expliquer la mobilité sociale, car la baisse de certaines catégories et la progression d'autres modifient les positions accessibles aux générations successives. Le recul de l'emploi agricole et ouvrier, la progression des cadres et des professions

intermédiaires, ainsi que les créations d’emplois prévues dans les services en sont des illustrations. Cette mobilité structurelle n’explique toutefois pas toutes les trajectoires : les parcours scolaires, les ressources familiales et les inégalités de chances interviennent également.

RÉPONSE À RETENIR

L’évolution de la structure socioprofessionnelle contribue à la mobilité sociale parce que le poids des catégories d’emplois change d’une génération à l’autre. Le recul des agriculteurs et des ouvriers, la progression des cadres et des professions intermédiaires et le développement attendu des services modifient les positions professionnelles disponibles. Cette mobilité structurelle explique une partie des changements de groupe entre parents et enfants, mais ne suffit pas à rendre compte de toute la mobilité observée, qui dépend aussi des parcours scolaires, des ressources familiales et des inégalités de chances.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-sciences-eco-sociales-2025-amerique-sud-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.